

Musique à l'école

Approfondir - 19- Candidature spécifique

Destinés aux écoles élémentaires publiques nantaises rattachées à l'éducation prioritaire, ces projets favorisent l'éducation musicale par la pratique et veillent à la qualité d'un contenu pédagogique conçu en collaboration avec les musiciens intervenants du Conservatoire.

MODALITÉS

Niveaux : **CP CE1 CE2 CM1 CM2**

Tarifcation : **Gratuité**

Durée globale du projet : **Variable**

Période ou date : **De septembre 2019 à juin 2020**

Nombre de classe : **90**

Critères spécifiques : **Attributions effectuées en juin : chaque enseignant peut vérifier si sa classe a été retenue sur son tableau de bord, dans "mon école"**

Ressource : <https://conservatoire.nantes.fr/home/musique/musique-a-lecole/projets-milieu-scolaire.html#>

PROPOSÉ PAR

Conservatoire de Nantes

Denis Lapôte

Tel. : **02 51 25 00 43**

Directeur adjoint

Email: denis.lapotre@mairie-nantes.fr

CONSERVATOIRE DE NANTES

Établissement de la ville de Nantes, le Conservatoire de Nantes est un établissement spécialisé d'enseignement artistique en musique, danse et théâtre. Il est classé "conservatoire à rayonnement régional" et accueille environ 1800 élèves venant principalement des régions Pays de la Loire et Bretagne, mais aussi de la France entière. Le conservatoire poursuit une dynamique d'ouverture vers de nouveaux publics, d'innovation pédagogique, de création et de rayonnement local, national et international.

MODALITÉS

En mai 2019, des thématiques d'intervention sont soumises aux écoles. Début juin 2019, les écoles candidatent auprès du service EAC et de leur conseiller pédagogique de circonscription. Fin juin 2019, une commission paritaire décide des demandes retenues pour l'année 2019 / 2020. Début septembre 2019, les musiciens intervenants co-construisent leurs interventions en lien avec les équipes enseignantes. Les établissements ayant bénéficié d'interventions en 2018 / 2019 doivent fournir un bilan avec leur demande d'intervention pour l'année 2019 / 2020.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES DEMANDES

Chaque demande d'intervention doit concerner des classes de Cycles II et III. Pour être étudiée, elle doit concerner par année scolaire un minimum de 4 classes par école élémentaires. Elle doit également : mettre en avant la volonté des enseignants de s'investir dans un projet de pratique musicale / être en cohérence avec le projet de l'école et prendre en compte le PEAC de l'enfant / S'inscrire en synergie avec les autres actions culturelles de l'école et son territoire.

LES MUSICIENS INTERVENANTS

Afin de favoriser l'éducation musicale à l'école, le Conservatoire met à disposition des écoles nantaises des musiciens spécialisés qui permettent la mise en place, sur le temps scolaire, de projets d'actions en éducation musicale (PAEM). Ce dispositif s'inscrit dans le Parcours d'Éducation Artistique et culturelle de l'enfant et répond aux enjeux du Projet Éducatif de Territoire "Bien grandir à Nantes". Équipe 2019 / 2020 : Tiburce Baudry, Axel Ferré, Yves Jensen, Olivier Lanot et Magalie Sonnevill.